



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-95986>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-95986**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département du Var

Correspondant : MME DALMAS Karine, Directeur

Adresse : Direction de la Commande Publique, 390 avenue des Lices , CS 41303, 83000 TOULON

Coordonnées :

Téléphone : 0483950569

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://var.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://var.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : FOURNITURE DE CARTES ACCRÉDITIVES POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS DE PRESSING ET DE PETITS TRAVAUX DE RETOUCHES POUR LE DÉPARTEMENT DU VAR

Lieu d'exécution et de livraison : FRL05 - Var

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Les pressings affiliés devront être situés sur le territoire du département du Var, et plus particulièrement sur les aires toulonnaise, brignolaise et dracénoise. Il s'agit de nettoyer essentiellement les pantalons et vestes de costume, chemises, cravates mais aussi jupes, robes, polos et manteaux. Le marché comprend également, de manière ponctuelle, la réalisation de petits travaux de coutures, ourlets, ou retouches ainsi que l'entretien de certains articles comme les serviettes, linges de maison ou protocolaire... nécessitant un entretien délicat

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : A ce jour, 100 agents exerçant leurs missions sur l'ensemble du département bénéficient d'une carte accréditive personnelle. Le nombre de points crédité varie entre 50 points pour des utilisateurs ponctuels et environ 390 points pour les utilisateurs les plus fréquents. En moyenne, cela représente une dotation de 150 points par mois et par agent. Toutefois, il est à noter que, à ce jour, la plupart des agents n'utilisent pas la totalité des points qui leur sont attribués, et certains n'utilisent pas du tout le service de pressing auquel ils ont droit

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglent : La facturation est établie mensuellement. La facturation des différentes prestations de pressing (hors abonnement carte) réalisées par les agents doit correspondre au réel effectué dans le mois. Les points non consommés ne sont pas facturés. Un détail des consommations par catégorie d'agent est joint à la facture. le financement est assuré sur le budget principal du Département

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané d'opérateurs économiques

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique : 55%
- Le jugement du prix se fera sur le montant total du DQE en euros TTC : 30%
- La valeur environnementale sera appréciée au vu du mémoire environnemental : 15%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 06/11/2026 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
20261883

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://var.fr> Code NUTS : FRL05 Valeur estimée hors TVA : entre 5 000,00 euro (s) et 29 000,00 euro(s) Modalités d'ouverture des offres : Date: 09 nov. 2026 Lieu : TOULON Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON Marché périodique : OUI Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : environ 6 mois avant l'échéance du contrat en cours L'exécution du

marché est soumise à d'autres conditions particulières : NONInstance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40510 83041 ToulonCedex 9 Tél : 0494427930 Fax : 0494427989Mel : greffe.ta-toulon@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Marseille, Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Tél : 0484354554Mel : catherine.pietri@paca.gouv.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais de recours: - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 et s. du CJA), - référé contractuel (articles L.551-13 et s. du CJA), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours en contestation de la validité du contrat (Arrêt CE du 04/04/2014 "Département Tarn et Garonne") qui peut être exercé par les tiers au contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché. Le marché est renouvelable 2 fois par période de un an, par reconduction tacite

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/10/2026